

Accès des femmes en situation de handicap aux services de santé sexuelle et reproductive au Maroc : défis et perspectives

Firdaous Zekaoui¹², Rachid Aboutaieb¹³, Houssine Boufettal¹³



¹Laboratoire de Santé Sexuelle et Reproductive, Faculté de Médecine et de Pharmacie, Université Hassan II, Casablanca

²Direction de la Population – Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, Maroc

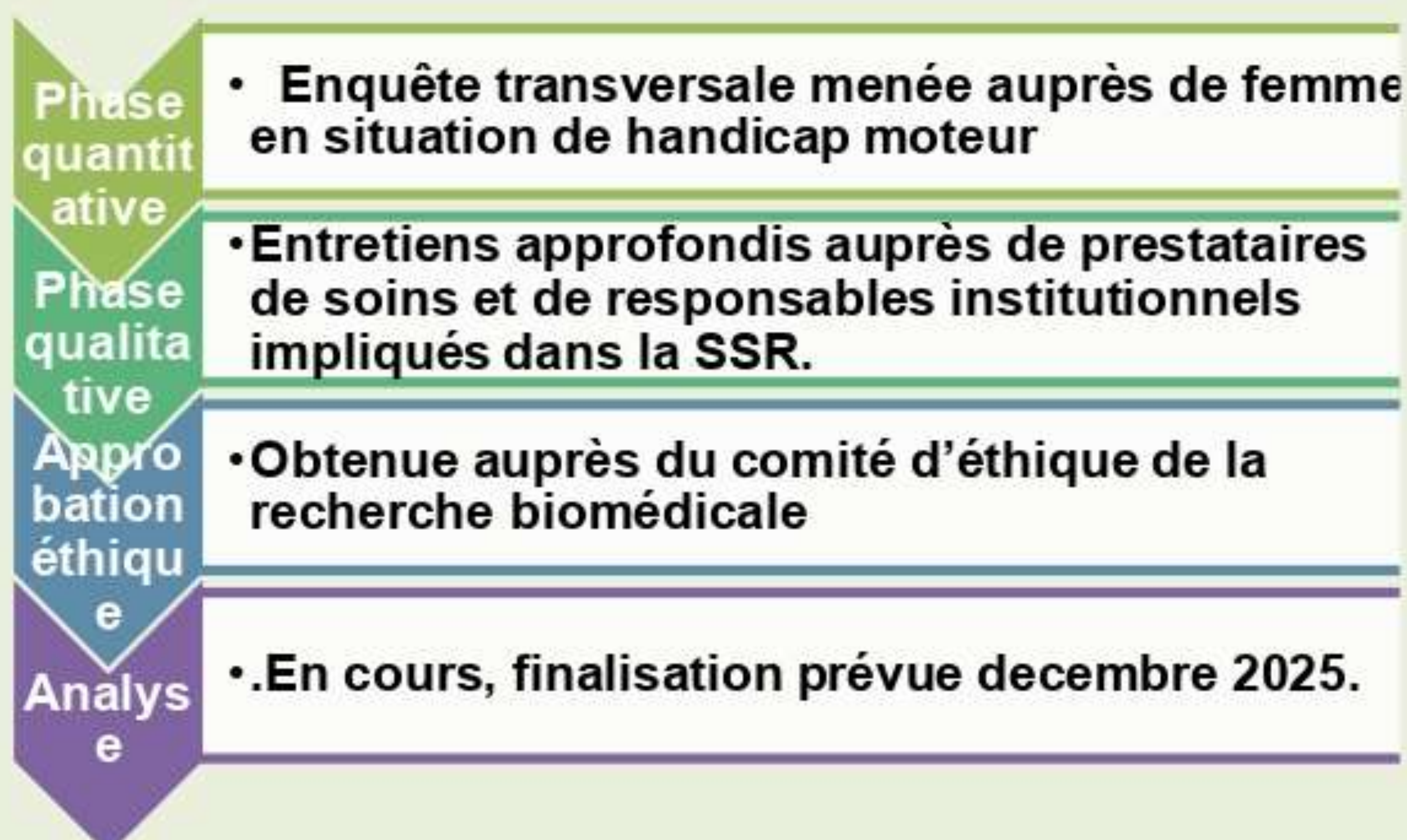
³CHU Ibn Rochd, Département d'Urologie, Casablanca Contact : zekaoui.firdaous@gmail.com



INTRODUCTION

Garantir un accès équitable à la santé sexuelle et reproductive (SSR) pour les personnes en situation de handicap constitue un enjeu majeur de santé publique et de droits humains. Au Maroc, environ **6,8%** de la population vit avec un handicap, dont la moitié sont des femmes. Malgré les engagements internationaux et nationaux en faveur de l'inclusion, des disparités persistantes limitent encore leur accès aux services de SSR. Cette étude vise à identifier les barrières et leviers pour une meilleure inclusion des femmes en situation de handicap moteur dans le système de santé marocain.

METHODE



RESULTATS

- Barrières structurelles**
- Accessibilité physique insuffisante
 - Absence d'équipements adaptés
- Barrières sociales et culturelles**
- Stigmatisation persistante du handicap
 - Croyances erronées sur l'asexualité
- Barrières informationnelles et économiques**
- Insuffisance d'information adaptée
 - Dépendance financière et mobilité réduite limitant l'accès aux soins

DISCUSSION

- Former le personnel de santé à une approche inclusive et non discriminante ;
- Adapter les infrastructures aux besoins des femmes en situation de handicap ;
- Promouvoir l'autonomisation et la participation des femmes concernées dans les décisions de santé ;
- Renforcer la coordination intersectorielle entre santé, affaires sociales, et société civile.

CONCLUSION

L'inclusion des femmes en situation de handicap dans les services de SSR est un enjeu d'équité, de justice sociale et de santé publique. Une approche inclusive permettrait non seulement d'assurer l'égalité d'accès, mais aussi de renforcer la performance et la résilience du système de santé.